Programme de formation

Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

Objectifs :
Définir les différents risques Psychosociaux et leurs conséquences dans l'organisation et la vie de l'entrepriseComprendre le cadre légal, les facteurs de RPS

Public concerné et prérequis :

DRH, RRH, membres du CSE, toute personne impliquée dans la santé au travail.

Qualification des intervenants :
L'intervenante, consultante RH, est spécialisée en droit du travail et prévention des risques professionnels.

Moyens pédagogiques et techniques :
Alternance entre apport théorique et mise en pratique. Formation interactive

Durée, effectifs :
7 heures.
10 stagiaire(s).

Programme :
La prévention des risques psychosociaux :Définition des risques psychosociaux

Modalités d'évaluation des acquis :
Un questionnaire de satisfaction est renseigné par les participants en fin de formation

Sanction visée :
Un certificat de réalisation est transmis à l'issue de la formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :
Pas de matériel particulier

Délais moyens pour accéder à la formation :
Le délai d'accès dépend des exigences du client

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
Pour toute demande particulière, nous vous invitons à nous contacter au : 02 40 28 60 57

Taux de réussite à la formation :

Taux de satisfaction de la formation :